

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Convocation : 24/01/2025

Affichage liste délibérations : 31/01/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Monsieur JOUVE

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Nabih LAOUADI

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Yamina KAHOU a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20250130_24

VŒU POUR UNE ACTION COLLECTIVE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La sécurité est essentielle, une attente légitime pour l'ensemble de nos concitoyens. Face à l'évolution de la délinquance et de la criminalité avec la prolifération des armes à feu et la

montée en puissance du narcotrafic, face également à la montée des
sécurité du quotidien est aujourd'hui une question centrale dans le dé

Malheureusement ce débat se trouve trop souvent caricaturé. Il est réduit à des assertions simplistes face à des phénomènes en réalité complexes. Il est manipulé dans des contextes d'émotion collective à des fins politiciennes.

Convaincue que la sécurité des Givordines et des Givordins est une question trop importante pour être laissée aux populistes et à l'extrême-droite, la Ville de Givors s'est engagée avec détermination et fermeté, depuis 2020, à travers un ensemble de mesures :

- Augmentation importante des effectifs de la police municipale, passant de 3 agents en poste en juillet 2020 à 11 agents aujourd'hui ;
- Création d'une brigade de soirée ;
- Modernisation et extension de la vidéoprotection ;
- Renforcement de la charte des mariages ;
- Rétablissement de l'éclairage public nocturne ;
- Mise en place des rappels à l'ordre en lien avec le Procureur de la République ;
- Création d'une direction transversale alliant prévention, médiation et sécurité.

Par ce vœu, le Conseil Municipal appelle à poursuivre cette démarche à la fois objective et volontariste en matière de sécurité, dans une logique pragmatique, loin des manipulations politiciennes et des « coups de com' ».

Il est rappelé que pour la collectivité, ces mesures représentent un engagement financier important, de l'ordre d'1 million d'euros en masse salariale chaque année et de 600 000 € d'investissement

En conséquence et dans un souci d'efficacité, l'évaluation des mesures prises est nécessaire. Ainsi, le Conseil Municipal souhaite que soit présenté un bilan de l'action de la police municipale et des effets de la création des brigades de soirée. Cette création étant récente (octobre 2024), il est nécessaire que ce bilan intervienne dans un délai suffisant pour disposer d'un recul analytique.

Enfin, le Conseil Municipal tient à rappeler que la compétence sécurité est d'abord une compétence régalienne de l'État.

Depuis 2020, la Ville de Givors a engagé un véritable travail partenarial avec les services de l'État (commissariat, préfecture, tribunal) et l'ensemble des acteurs de la sécurité, comme en témoignent la relance du CLSPD, la création de « Groupe Partenarial Opérationnel », la mise en place des rappels à l'ordre. Le travail des fonctionnaires du commissariat de la circonscription Givors/Grigny doit ainsi être salué, notamment pour son efficacité en matière d'élucidation de faits.

Cependant, cet engagement des fonctionnaires de police est mis à mal par des décisions nationales. De 2007 à 2012 déjà, les choix du Président Sarkozy avait conduit à une baisse drastique (- 10 000) du nombre de policiers et gendarmes. Aujourd'hui, après une éphémère hausse des effectifs du commissariat de Givors/Grigny en 2021 et 2022 (hausse qui a permis une baisse de la délinquance), on constate de nouvelles réductions d'effectifs.

Ainsi, les effectifs du commissariat de Givors/Grigny sont aujourd'hui équivalents à ce qu'ils étaient en décembre 2016, alors même que le nombre d'habitants a depuis progressé de près



de 7 %, et alors même que des faits de plus en plus graves sur le territoire communal.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal soutient les demandes régulières exprimées par le Maire pour la hausse des effectifs du commissariat de Givors/Grigny. Cette hausse est nécessaire pour que le commissariat puisse assurer ses missions régaliennes en matière de lutte contre le narcotrafic et la prolifération des armes à feu, et pour que la police municipale de proximité soit un complément et non un substitut à la police nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

27 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Monsieur SEMARI ; Madame BODARD ; Monsieur HAOUES ; Madame BRAHMI ; Monsieur YOUSFI ; Madame KAHOU

DÉCIDE

- D'APPELER à un débat public apaisé sur les questions de sécurité, débat éloigné des manipulations politiciennes ;
- DE DEMANDER que soit présenté, après un temps suffisant de mise en œuvre, nécessaire pour avoir du recul analytique, un bilan de l'action de la police municipale et de la création des brigades de soirée ;
- D'EXIGER du Ministre de l'Intérieur une augmentation substantielle des effectifs du commissariat Givors/Grigny, afin de faire face au développement du narcotrafic et à la prolifération des armes à feu.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Robert JOUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.